

Restitution aux 3 équipes d'urbanistes 02 juin 2009 Intervention de T DUBOIS

Une animation pour des territoires de vie

Constats :

- 50 % des ménages ne sont pas imposables,
- Reims est la 2ème ville de France par le nombre de logements sociaux,
- L'agglomération rémoise est un pôle régional économique, universitaire, culturel et a aussi une place prépondérante de par la diversité et la quantité des services sanitaires et sociaux existants,
- Le tissu associatif et de l'économie sociale, particulièrement dense au sein du pays Rémois, participent activement à la cohésion de ce territoire et à l'offre de services à ses habitants,
- Les échanges entre la ville, l'agglomération et les autres communes, en matière d'hébergement, de logement, de soins, de prises en charge sociales, d'insertion sont puissants.

Les tendances dans l'avenir

En 2020, Reims, et comme sur l'ensemble de la France, nous devons être prêts à faire face à la nouvelle situation sociale dû :

- au vieillissement de la population, à la prise en charge de la dépendance,
- à l'évolution de la cellule familiale et à l'isolement social,
- aux ressources, à la solidarité, aux financements de la solidarité,
- à la fragilisation des acteurs sociaux face aux contraintes réglementaires et financières.

Propositions

Sur la base de ces valeurs et face à ces enjeux, le CD2R propose des pistes de réflexion :

1. Un territoire qui prend en compte l'ensemble des populations qui le composent et qui y vivent avec leurs spécificités, leurs attentes et leurs besoins. Quelle sera la place réservée à la jeunesse dans les quartiers, au centre ville, dans les centres commerciaux et de loisirs... ?

2. Un territoire qui facilite la cohésion et le bien social. Il faut éviter le morcellement en sous territoires, sans connexion entre eux. Exemple ; la séparation par les voies rapides, par les zones commerciales ou les espaces réservés aux bureaux et centres d'affaires.

De même, il faut éviter les zones d'habitation réservées à leurs seuls résidents, et où l'homogénéité est obtenue par des processus de sélection, comme par l'âge, par l'origine socio-professionnelle...

3. Des territoires où les différents temps sociaux peuvent cohabiter => le logement - le travail - la scolarité - les services - les loisirs - la culture - et des espaces où cohabitent différentes fonctions ou différents publics. Exemple : maison de santé et social.

4. Des territoires avec des équipements de proximité, facilitant l'organisation et l'accueil de services ou de manifestations.

5. Des territoires avec des espaces de « liberté », « d'expérimentation » et « d'innovation », qui permettent la construction de réponses à des besoins sociaux à venir. Exemple : la récupération d'une friche ou d'un bâtiment, sans lui affecter une mission particulière.

6. Des espaces de connexion entre les quartiers, les communes, les bourgs par des voies de circulation en favorisant les déplacements doux (vélo, pied, roller...) - Exemple de la voie et la coulée verte -, favorisant des transports en commun accessibles à tous, par des espaces publics ouverts et accessibles à tous où se dérouleront des activités sociales (exemple : des parcs, des places publiques...)